

La lettre du Cadeb

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson

Sommaire

Agenda associatif et activités du CADEB
Page 2

CCBS: quatre chantiers dans la Boucle
Page 3

Une nouvelle association au CADEB
Page 4

Le CADEB adhère à l'observatoire
Page 5

Les risques industriels
Page 6

La publicité en ville
Page 7

Les bus dans la Boucle
Page 8

Veille environnementale
Page 9

Trop de déchets
Page 9

Boucle : actualité de l'environnement
Page 10

Jardinage
Page 11

Courrier des lecteurs
Page 11

Collectifs et associations d'environnement dans la Boucle
Page 12

Pour un grand projet d'avenir

A l'heure des problèmes énergétiques et des changements climatiques on ne peut concevoir l'aménagement du territoire sans se préoccuper des modes de transports disponibles et à créer, et tout particulièrement des transports en commun.

Le SDRIF, Schéma Directeur de la Région Île-de-France, qui vient d'être adopté par la Région, résume ainsi l'objectif visé :

« *Le SDRIF promeut une nouvelle approche stratégique des transports qui trouve ses fondements dans la recherche d'une articulation optimale entre systèmes de transports et aménagement du territoire. (...), Cette nouvelle approche stratégique des transports accorde une primauté aux transports collectifs et aux modes alternatifs à la route, afin de promouvoir une mobilité raisonnée des personnes et un transport durable des biens susceptibles de contribuer au développement durable de l'Île-de-France, notamment économique, dans un contexte de renchérissement des coûts énergétiques* ».

De même le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 pour l'Île-de-France signé en mars 2007, indique :

« *Les transports collectifs constituent une pièce maîtresse du projet d'aménagement durable du territoire de la Région Île-de-France tout en renforçant son attractivité.* »

En ce moment, la Communauté de Communes de la Boucle de Seine (CCBS) élabore un Schéma de Cohérence Territoriale, un Plan Local de Déplacement, un Programme local de l'habitat, et projette un Agenda 21 local, comme vient de le rappeler le Président de l'intercommunalité (voir en page 3 de la Lettre).

La question qui se pose alors est celle de la mise en relation de ces différents documents afin que la primauté des transports collectifs et des modes alternatifs soit en cohérence avec les besoins et développements futurs. En ce sens l'élaboration d'un véritable Agenda 21 participatif est une chance pour se donner les moyens d'aboutir à un grand projet d'avenir dont les générations futures pourront être fières.

Le Bureau du CADEB

Activités du CADEB

Novembre

- Jeudi 6: Réunion sur les espaces agricoles d'Ile de France, avec FNE (France Nature Environnement)
- Mercredi 19: réunion du Conseil du CADEB.
- Samedi 22: à la Maison du Département, à Montesson, journée de formation et d'information sur l'Agenda 21, organisée par le CADEB à destination de ses membres.
- Jeudi 27 et vendredi 28: dans le cadre de la semaine sur la réduction des déchets, tenue d'un stand au magasin Carrefour de Montesson.
- Vendredi 28: préparation des fêtes du millénaire de l'Église Saint Martin de Sartrouville.
- Samedi 29: session « paysages » avec Ile de France Environnement.

Décembre

- Jeudi 4: conseil d'administration d'Ile de France Environnement.
- Samedi 6: journée de formation sur les risques industriels avec FNE (voir compte-rendu en page 6 de la Lettre).
- Mardi 9: concertation sur le projet de refonte de la station d'épuration de Seine Aval.
- Jeudi 11: réunion des associations membres du CADEB avec M. Christian Murez, Président de la CCBS (voir en page 3 de la Lettre).
- Lundi 15: conseil d'administration d'Yvelines Environnement.
- Mardi 16 décembre: réunion du Comité local des usagers de R-bus, réseau géré par la société TVO.
- Mercredi 17: une délégation du CADEB assiste à la réunion du conseil communautaire de la CCBS, à Carrières-sur-Seine.

Info pratique

Voici le nouveau courriel d'IDFE: idfe75@gmail.com.
Ile de France Environnement (IDFE) est l'union régionale des associations d'environnement.
Le CADEB en est membre.

Agenda associatif

Lundi 5 janvier et lundi 12 janvier:

Reprise des ateliers du développement durable, avec Forme 21. Six réunions par an, toutes les six semaines environ, 11 rue des Champs Rogers, à Chatou. Renseignements sur le site du CADEB ou auprès de Jean-Yves Rebeyrotte:

Tél: 01 30 53 37 66 Courriel: forme21@club-internet.fr

Samedi 17 janvier 2009

au Foyer Roland Courtel, 30 rue Maurice Berteaux
à Croissy sur Seine

- 14h30 : Séance d'échanges du collectif Seine Vivante : « Autour de l'eau et de la Seine ».
Pour plus d'informations, voir en bas de page.
- 17h: **Assemblée générale annuelle** de Seine Vivante.

Samedi 31 janvier : visite du Sénat,

avec Catherine Tasca, sénateur des Yvelines.

Rendez-vous à 11 heures sur place.

Renseignements et inscriptions auprès du CADEB (places limitées)

Samedi 7 mars :

Assemblée générale annuelle du CADEB, à 9h30, à la Maison du Parc - Domaine de la Borde à Montesson, (sous réserve de disponibilité)

Renseignements auprès du CADEB.

Invitation du collectif Seine Vivante à un échange :

« Autour de l'eau et de la Seine »

Samedi 17 janvier 2009, à 14h30
au Foyer Roland Courtel, 30 rue Maurice Berteaux
78290 Croissy sur Seine

Face à la situation actuelle si critique du point de vue environnemental, nous sommes conscients que nous représentons une force vive capable d'être entendue dans les nombreuses situations où nous pouvons nous exprimer.

A partir de l'expression de nos expériences, de nos soucis, de nos idées, nous nous proposons de réfléchir ensemble sur les thèmes ou les actions qui nous apparaissent comme essentielles ou prioritaires. Ce sera l'occasion de confronter nos objectifs, et d'envisager des thèmes ou des actions communes pour lesquelles nous pourrions œuvrer ensemble durant l'année 2009. **L'enjeu est de conjuguer nos efforts pour être encore plus efficaces et ainsi pouvoir mieux répondre et agir.** Le domaine investigué est bien sûr tout ce qui a un lien direct ou indirect avec l'eau ou la Seine.

Les personnes et les associations intéressées peuvent nous contacter:

*par courriel. seine.vivante@yahoo.fr ou tél au 01 30 15 06 70.
Un goûter bio clôturera cette séance.*

Quatre chantiers dans la Boucle

Le 11 décembre 2008, M. Christian Murez, Président de la communauté de communes de la Boucle de Seine (CCBS), a reçu une vingtaine de représentants d'associations membres du CADEB. Au menu: un tour d'horizon des « chantiers » de la CCBS, la place et le rôle des associations. Voici un résumé de cette réunion.

Le SCOT

Il s'appliquera aux 7 communes de la Boucle: Carrières sur-Seine, Chatou, Croissy, Houilles, Le Vésinet, Montesson, Sartrouville. Ce périmètre vient d'être approuvé par les conseils municipaux concernés. Le SCOT succédera au schéma directeur de la boucle de Montesson adopté en 1998 et basé sur les documents régionaux de l'époque. Or ceux-ci viennent de changer avec l'adoption du SDRIF. Principales modifications:

- L'abandon du projet d'échangeur avec l'autoroute A14.
- Le projet de liaison ferrée Tangentielle Nord depuis Sartrouville.
- Le maintien d'un espace agricole d'un seul tenant dans la plaine de Montesson.

Ces orientations avaient fait l'objet d'un livre blanc élaboré par les élus de la Boucle en 2006 (voir lettre du CADEB de septembre 2006); elles ont été reprises en grande partie dans le nouveau document régional (voir Lettre du CADEB de février 2007).

L'élaboration du SCOT prendra plusieurs années. Il s'appuiera sur la notion de développement durable dans ses trois composantes: économique, sociale et environnementale.

La CCBS associera le CADEB et les associations à l'élaboration du document.

Le Plan local de Déplacements

Le projet présenté aux élus et aux associations couvre tous les aspects de la question des déplacements dans la Boucle: les transports en commun, les voiries, le stationnement, les circulations douces (vélo, piétons), etc. Il propose des actions destinées à favoriser une mobilité « durable ». C'est un projet « énorme » car il oblige les communes à raisonner

« communautaire ». Un fois validé par les élus et tous les acteurs, le PLD sera soumis à enquête publique en 2009.

Le programme local de l'habitat

Combien de logements et lesquels, où et quand? C'est à toutes ces questions que répond le PLH. Un constat: si on ne construit pas, on perd des habitants. En effet, comme partout, pour loger une population équivalente, il faut plus de logements.

L'objectif global a été fixé à 665 logements nouveaux par an, de 2009 à 2015: il reste maintenant à valider la répartition par communes et par type de logements, afin de répondre aux besoins des habitants et favoriser la mixité sociale commune par commune. Une fois établi, le PLH devra être approuvé par tous les conseils municipaux et l'État, puis validé définitivement par la CCBS, probablement à l'automne 2009. Contrairement aux deux documents précédents, le PLH ne fait pas l'objet d'enquête publique. Toutefois, l'avis du CADEB sera recueilli.

L'agenda 21

Le Président Murez le rappelle d'entrée: l'élaboration d'un Agenda 21 est une priorité de sa mandature. Rien n'impose à la CCBS de se doter d'un tel outil: l'objectif est seulement « la planète » et le développement durable. Deux réunions ont déjà eu lieu avec les élus pour les informer et les motiver. De son côté, le CADEB a consacré une journée de formation à ce projet. Un groupe de travail élus-associations pourrait bientôt voir le jour pour travailler ensemble sur ce chantier.

Compte-rendu établi par le Bureau du CADEB

GLOSSAIRE

SCOT

Le **schéma de cohérence territoriale** est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes, l'organisation du territoire. Instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000, il fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements, de préservation de l'environnement.

SDRIF

Le **schéma directeur de la région d'Île-de-France** est un document d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui définit une politique à l'échelle de la région Île-de-France. Il vise à contrôler la croissance urbaine et démographique ainsi que l'utilisation de l'espace, tout en garantissant le rayonnement international de la région.

PLD

Le **Plan Local de Déplacements** se présente comme un outil à la disposition des intercommunalités. Il s'agit en effet de concilier à l'échelle locale les besoins de mobilité et la préservation de la santé. L'enjeu majeur de cette démarche est de réduire les nuisances induites par l'augmentation continue du trafic automobile, à savoir le bruit, la pollution atmosphérique, l'insécurité routière...

PLH

Le **programme local de l'habitat** fixe des objectifs et décide des actions visant à répondre aux besoins de logements et de renouvellement urbain. Établi pour une période de six ans, il concerne tous les types d'habitat, mais vise en particulier à répondre à l'objectif de mixité sociale en favorisant une répartition équilibrée des logements sociaux sur tout le territoire.

Agenda 21

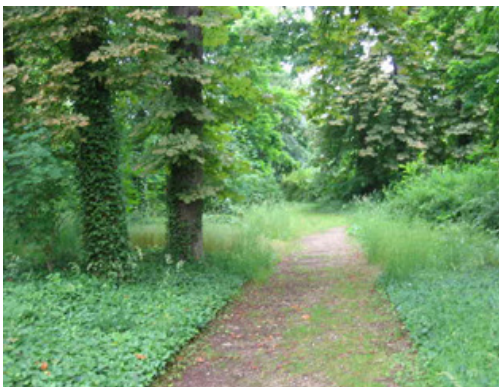
Établi en concertation avec l'ensemble des parties concernées, c'est un projet de territoire à long terme, qui vise la cohérence entre performances économiques, sociales et environnementales. Il constitue un cadre pour l'action à 10-15 ans.

Une nouvelle association au CADEB

Une nouvelle association vient de rejoindre le CADEB. Elle se dénomme « Aménagement et Environnement de la Boucle » ou AEB. Nous sommes heureux de l'accueillir. Elle vient avec un gros dossier: le projet d'urbanisation du parc de l'hôpital du Vésinet. Elle nous le présente succinctement. Nous n'avons pas fini d'en parler et d'en reparler!

L'hôpital du Vésinet est situé dans un parc de 32 hectares, souvent appelé Parc Impérial, car cet hôpital et ce parc ont été créés en 1855 par l'impératrice Eugénie.

C'est dans ce parc, véritable oasis verte toute proche de la Seine, que l'État a décidé de lancer un programme d'urbanisation de grande ampleur : 600 logements, c'est-à-dire environ 2000 habitants, 1000 voitures...



L'hôpital et une grande partie du parc sont protégés, car ils ont été inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. L'architecte des bâtiments de France a donc édicté des contraintes assez fortes sur le type d'urbanisation possible.

Le terrain de l'hôpital se trouve sur la commune du Vésinet, à son extrémité Sud. Il débouche au Nord sur le quartier Princesse. Il est bordé à l'Est par la rue de l'écluse et au Sud par le Chemin de Ronde, deux voies étroites toutes les deux sur la commune de Croissy Sur Seine.

La zone qui doit être urbanisée se trouve dans la partie Sud, sur 20 hectares, zone arborée qui accueille actuellement des bâtiments de l'INSERM et de l'IRSN, organismes qui doivent déménager à un horizon plus ou moins lointain.

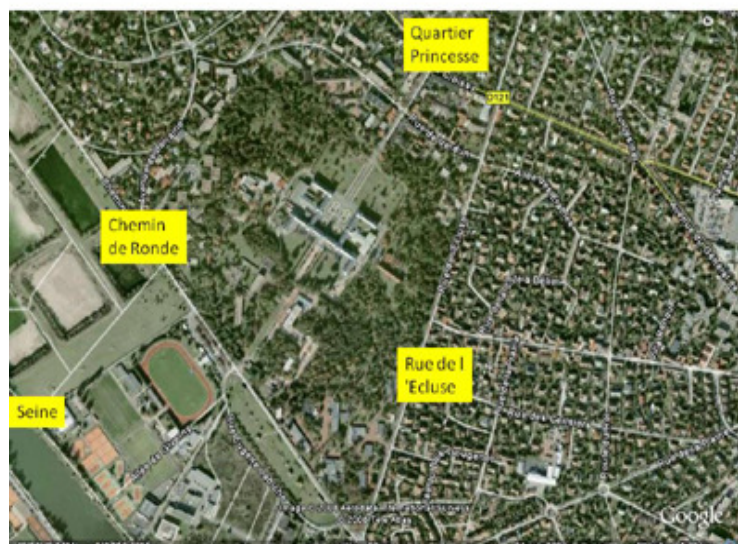
Ce projet a suscité beaucoup d'interrogations auprès des riverains :

- Comment sera assurée une circulation saine (voitures, piétons, cyclistes) et sans risques, pour accéder aux commerces, aux gares, aux écoles, aux ponts... ?
- Comment accueillir ces 2000 nouveaux habitants (écoles, crèches, gymnase,...) ?
- Comment respecter le parc qui est classé ?
- Comment intégrer ce nouveau quartier aux quartiers riverains ?
- Comment ce projet sera-t-il financé et quel sera son impact financier pour les habitants ?

C'est pour travailler sur toutes ces questions que nous avons créé l'association AEB : "Aménagement et Environnement de la Boucle. Le Vésinet, Croissy, le Pecq", association apolitique qui réunit déjà 80 personnes sur les trois communes directement concernées.

Pour en savoir plus sur l'association:
site Internet: www.aeb-parcimperial.fr
courriel: contact@aeb-parcimperial.fr

Yves Rambaud, trésorier d'AEB
Tél: 01 39 76 99 25.



Le CADEB adhère à l'observatoire des usagers de l'assainissement

L'assainissement intéresse peu les usagers: qui se soucie de l'eau une fois utilisée? C'est pour éveiller la curiosité du plus grand nombre quant au sort de l'eau une fois souillée, et responsabiliser chacun sur l'utilisation de l'eau, que l'observatoire a été créé. Le CADEB et Seine Vivante viennent d'y adhérer et d'entrer au Conseil d'administration.

L'Observatoire des Usagers de l'Assainissement en Île-de-France (association loi 1901), ou Obusass, a été créé le 11 avril 2006. Objectif: être une « interface entre les acteurs de l'assainissement : associations de consommateurs et d'environnement, élus politiques des villes de bord de Seine et de Marne, usagers citoyens, et syndicats assainisseurs », selon son Président, Alain Outreman, Maire d'Achères. Il poursuit: « A travers l'Obusass, toutes ces différentes entités sociales, environnementales, politiques et étatiques peuvent échanger, construire et comprendre les problématiques liées à l'assainissement et à l'environnement en toute transparence, afin de trouver des solutions adaptées à l'ensemble des intervenants ».

Les adhérents

L'obusass accueille « toutes les personnes de bonne volonté, de l'utilisateur encore peu informé sur l'assainissement, jusqu'au professionnel du domaine de l'eau. »

Les principaux adhérents actuels sont:

- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), de loin le principal syndicat qui gère l'assainissement de plus de 9 millions de franciliens.
- Deux services publics de distribution de l'eau potable en Ile de France: le SEDIF (144 communes franciliennes), Eau de Paris.
- L'Union des Industries de l'Eau
- L'Agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public du ministère de l'Écologie et du Développement durable, dont la mission est de préserver les ressources en eau, de lutter contre les pollutions, de restaurer les milieux aquatiques.
- Des villes: Blanc-Mesnil, Paris, Achères, Sceaux.
- des Conseil Généraux (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis),
- Des associations spécialisées sur le thème de l'eau ou d'environnement (dont Seine Vivante et le CADEB)
- Des syndicats, des journalistes, des experts, ...

Les activités

Un premier colloque a été organisé dans les locaux du SIAAP (Cité de l'Eau à Colombes) en mai 2006 sur le thème « La pluie en ville : nuisance ou ressource ? » et a réuni 240 personnes. Un deuxième colloque s'est tenu dans les mêmes lieux sur « Le prix de l'eau » en février 2007, avec 123 participants.

Deux réunions publiques se sont aussi tenues : en décembre 2006 « rejets directs en Seine d'eaux usées suite aux travaux de nettoyage des émissaires du SIAAP » (le CADEB avait été le premier à dénoncer cette pratique), en septembre 2008 « débat pour faire un point d'étape sur la refonte de la station Seine aval ». Une visite de 2 installations du SIAAP a eu lieu en mai 2008 : le tunnel de stockage Ivry-Massena et la station d'épuration en reconstruction de Marne aval à Noisy-le-Grand.

Les projets

Ils ont été présentés lors de la dernière assemblée générale en octobre 2008.

L'Obusass souhaite mieux mobiliser les acteurs de l'assainissement par la participation grandissante des associations locales, représentants des usagers et l'élargissement de son intervention auprès de partenaires nouveaux, autres syndicats d'assainissement, institutions et collectivités locales, départements.

L'Obusass veut s'investir dans la communication et se faire davantage connaître des usagers en rencontrant de nombreux organismes ou associations, en organisant rencontres et débats thématiques, en multipliant les visites pédagogiques, en réactualisant son site internet (www.obusass-idf.fr/) et créer éventuellement un blog. Un groupe de travail va être créé sur le thème de la tarification sociale de l'eau.

Jean-Pierre Genestier,
Président
Seine Vivante



Des agents interviennent sur l'émissaire mis à sec (photo siaap)

Des travaux sans rejets en Seine

C'était la demande des associations et des élus, exprimée lors de la réunion publique organisée par l'Obusass au Pecq en décembre 2006.

Cette demande a été prise en compte par le SIAAP dans le cadre des travaux en cours sur l'émissaire Sèvres Achères.

Le SIAAP précise:

« Après son curage et son inspection en 2005, le SAR*, émissaire transportant chaque jour 400 000 m³ d'eau vers l'usine Seine aval, nécessite une réhabilitation.

Sur cet ouvrage vieux de 30 ans, des travaux de première urgence seront réalisés entre septembre 2008 et avril 2009.

Objectifs :

- renforcer l'ouvrage pour améliorer sa solidité
- rétablir son étanchéité
- faciliter la circulation des eaux dans l'émissaire
- améliorer la sécurité du travail des égoutiers.

Pendant ce chantier, une partie du SAR sera mise à sec. Les eaux transitant en temps normal par ce réseau seront déviées vers un autre émissaire ou transportées via une canalisation provisoire installée à l'intérieur de l'ouvrage.

Le projet de réhabilitation du SAR a fait l'objet d'une présentation aux élus et aux associations des communes riveraines des boucles de la Seine le 7 décembre 2006, au Pecq (78).

* Sèvres-Achères branche de Rueil

Sites Internet

- siaap.fr (rubrique réseau).
- cadeb.org (rubrique actualité)
- obusass-idf.fr/

Comment prévenir les risques industriels?

Trois membres du CADEB viennent de participer à une journée de formation, organisée par France Nature Environnement, sur le thème de la « prévention des risques industriels ». Impossible de résumer en quelques lignes cette journée dense. Voici tout de même quelques éléments d'information et de réflexion.

Le risque industriel peut se manifester par un accident se produisant sur un site et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations, les biens, l'environnement ou le milieu naturel. Les produits de grande consommation sont, pour la plupart, issus des industries chimiques ou pétrolières : la fabrication des produits génère des risques mais pas seulement elle. Car les manutentions, les transports, les stockages peuvent aussi être à l'origine de phénomènes dangereux... Un autre facteur aggravant provient du fait que l'urbanisation tend toujours à se développer autour des sites, car ils constituent des zones d'emplois : une proximité aux conséquences parfois dramatiques... (cf ci-contre les catastrophes de Seveso et d'AZF à Toulouse).

Le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

Le PPRT est un document élaboré par l'Etat qui vise à la maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels à hauts risques. Il permet également de limiter les effets des accidents susceptibles de survenir dans ces installations et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques, directement ou indirectement par pollution du milieu. Les plans délimitent un périmètre d'exposition aux risques technologiques et recensent les mesures de prévention mises en œuvre.

Tirer les enseignements du passé

Pour toutes les installations où des risques d'explosion ou de rejets gazeux toxiques existent, voici quelques enseignements retenus de cette journée de formation :

- le plan élaboré doit prendre en considération les risques d'accidents de forte gravité même si leur probabilité est estimée extrêmement faible.
- il convient de maîtriser l'urbanisation en particulier pour les sites existants dont le voisinage a déjà été rattrapé par l'urbanisation : des mécanismes de préemption, de délaissement et d'expropriation existent (loi du 30 juillet 2003). D'une manière générale il

faut s'efforcer d'éloigner suffisamment les populations, quand c'est encore possible, des zones potentiellement contaminables.

- les risques doivent être réduits à la source par des mesures organisationnelles et techniques.
- les plans de secours doivent être dimensionnés en fonction du potentiel de danger.
- l'information des populations sur les risques auxquels elles sont exposées est absolument essentielle: les habitants situés dans les zones à risques (ainsi bien sûr que les travailleurs de l'entreprise en cause) doivent être informés sur les mesures de sécurité et les comportements à observer en cas d'accident.
- l'élaboration du P.P.R.T ne doit pas rester en charge des seuls techniciens compétents avec les responsables des administrations concernées : l'information et la concertation sur les risques doit être étendue aux salariés, aux habitants et aux associations locales concernées.

Le rôle des associations

Pour une association, se mettre en position de réagir à un P.P.R.T. (à l'occasion d'une enquête publique, par exemple) est certainement délicat mais ... utile. En effet on rentre très vite dans un milieu professionnel souvent techniquement complexe et l'association

en cause ne dispose pas toujours des experts compétents dans le domaine concerné. Cependant elle peut jouer un rôle utile en tant « qu'œil neuf », extérieur au projet,

- par des questions ciblées
- par un avis circonstancié et indépendant
- par l'information auprès des populations concernées.

En se comportant ainsi, une association s'inscrit dans une dynamique de concertation (absolument nécessaire à tout grand projet). Elle contribue à la bonne anticipation et à la prévention des risques.

François Aubrun
Chargé de mission CADEB

Pour en savoir plus

Quelques catastrophes industrielles

- L'accident de Seveso (Italie) en 1976: 220000 personnes exposées au rejet gazeux contenant de la dioxine.
 - La fuite de gaz toxiques dans une usine agrochimique de Bhopal (Inde) en 1984 : 20000 morts recensés en 2001 et 200000 personnes chroniquement infectées.
 - Explosion dans l'usine d'engrais AZF de Toulouse en 2001: 35 morts et 2442 personnes hospitalisées.
- Le bilan touchant les personnes a été bien sûr complété par un inventaire de dommages matériels et environnementaux considérables.

Quels sont les risques industriels dans la Boucle de Montesson?

1. Il n'y a dans la Boucle aucun établissement industriel à risque élevé (dit « établissement SEVESO »).
2. Dans les Yvelines, il y a 14 sites « SEVESO », les plus importants étant des dépôts d'hydrocarbures et le stockage souterrain de gaz naturel.
3. Le site à risque yvelinois le plus proche est celui de Seine aval (SIAAP) à Achères, qui utilise des produits « dangereux » pour le traitement des eaux usées et produit du bio-gaz. Compte-tenu de son éloignement relatif, cette exploitation n'entraîne pas de risque particulier pour les habitants de la Boucle.
4. En revanche, deux communes de la Boucle, Carrières sur Seine et Chatou, sont « impactées » par des dépôts d'hydrocarbures situés à Nanterre (Hauts de Seine), sur l'autre rive de la Seine. Il s'agit du site DPN (filiale de la Compagnie maritime), et du site SDPN (Total). Le risque est celui du « boil over », c'est-à-dire une projection d'eau et d'hydrocarbures enflammés à une grande distance du point d'émission, intervenant après un incendie prolongé d'un réservoir d'hydrocarbures. Ce risque fait l'objet d'un suivi régulier de la part des services de l'État.

Sites Internet

Site associatif : fne.asso.fr
Sites officiels : ecologie.gouv.fr
drire.gouv.fr prim.net

La publicité envahit nos villes ?

Pour certains, l'affichage publicitaire extérieur est une source d'information. Pour d'autres c'est une nuisance visuelle. Qui peut concilier les attentes des commerçants, des afficheurs, des riverains? Ce sont nos maires qui détiennent la clé. Avec tous les acteurs, ils peuvent élaborer un règlement local de publicité, sous le contrôle de l'État ...et l'œil vigilant des associations.

Il existe, au niveau national, un règlement sur la publicité. Il est issu de la loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité (1), aux enseignes (2) et pré-enseignes (3). Cette réglementation intégrée dans le Code de l'environnement pose un double principe de la liberté d'expression et de la protection du cadre de vie.

En dehors des agglomérations, le principe général est que toute publicité est interdite, avec quelques exceptions, dans des « zones de publicité autorisée »

A l'intérieur des agglomérations, en revanche, la publicité est admise, sous réserve du respect de certaines prescriptions, notamment en matière d'emplacement, de surface, de hauteur ou encore d'entretien.

Les maires peuvent agir

Le Code de l'environnement autorise les collectivités locales à instituer sur leur territoire une réglementation spécifique pour adapter ce règlement national au contexte local.

Bien évidemment, le maire ne peut interdire totalement la publicité sur sa commune ou édicter des mesures trop restrictives: ce serait contraire à la liberté d'expression, à la libre concurrence entre afficheurs ... et préjudiciable à l'activité commerciale.

L'outil principal dont dispose le maire, c'est le droit de créer des zones de publicité restreinte (ZPR), dans des secteurs qui méritent une protection renforcée comme les centres-villes, les abords d'édifices ou d'ensembles paysagers remarquables, les immeu-

bles repérés au patrimoine local, les équipements publics ainsi que les entrées de ville.

Une protection renforcée

Dans ces secteurs, il est possible de prévoir des dispositions qui portent sur:

Pour la publicité et les pré-enseignes :

- Un meilleur positionnement des dispositifs,
- Une diminution de leur nombre et de leur surface,
- Une bonne qualité de matériaux et une obligation d'entretien régulier.

Pour les enseignes

- Un signallement efficace et harmonieux des établissements concernés,
- Une maîtrise du nombre et des dimensions des enseignes,
- Une bonne qualité des matériaux.

La délimitation des zones est reportée sur un document graphique annexé intitulé « plan de zonage ».

Une procédure encadrée

La mise en place d'un règlement local de publicité est une longue procédure administrative suivie par le Préfet et ses services.

Elle comporte plusieurs phases :

- Délibération du conseil municipal

demandant la création d'un règlement local de publicité ;

- Transmission de cette délibération au Préfet en lui demandant de prendre un arrêté instituant le groupe de travail qui sera chargé d'élaborer le projet de règlement ;
- Ce groupe de travail constitué d'élus, de représentants de l'Etat, de professionnels de l'affichage et d'associations, après plusieurs réunions de concertation, propose son projet de réglementation qui sera soumis, pour avis, à la commission départementale des sites ;
- Si celle-ci émet un avis favorable, le maire prend un arrêté portant application de cette réglementation locale en matière de publicité.
- Un délai de deux ans est accordé pour mettre en conformité les dispositifs existants.

*Danielle Durmort
Riverains de la mairie à Sartrouville*

*Gérard Moulin, Président
Voisins voisins à Houilles*

Pour en savoir plus:

Site Internet: paysagesdefrance.org/

Paysages de France est une association ayant pour objet de lutter contre toutes les formes de pollution visuelle en milieu urbain et non-urbain.

(1) La publicité est définie comme « toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention (...) ».

(2) Constitue une enseigne « toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce »

(3) Les préenseignes peuvent être définies comme « toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée ».



Avenue de la République à Sartrouville

Des usagers plus nombreux dans les bus

Comme indiqué dans le supplément à la lettre du CADEB de juin 2008, Véolia Transports s'est engagé à améliorer la qualité de service sur les lignes de bus qu'elle exploite. Les usagers semblent apprécier: ils utilisent de plus en plus les bus de la Boucle, réduisant ainsi le déficit, ce qui permet à nouveau d'améliorer l'offre. La boucle est bouclée!

Le STIF mesure la fréquentation des lignes de bus

Périodiquement, le STIF, autorité organisatrice des transports en Ile de France, compte les voyageurs des bus.

Réseau Bus en Seine.
(comptages 2005 et 2008)

- + 3,75 % à périmètre constant
- + 16.5% avec les nouvelles lignes 19 et 20 (mais sans tenir compte des développements de septembre 2008)

Réseau TVO-Rbus

Les comptages ont été effectués en décembre 2008. Les résultats ne sont pas connus à ce jour.

Moins de déficit, davantage de bus

Pour le réseau Bus en Seine, l'augmentation de la fréquentation a entraîné une diminution du déficit pris en charge par la Communauté de communes de la Boucle de Seine (CCBS).

Conformément à la convention conclue avec Véolia Transport, gestionnaire du réseau Bus en Seine, la CCBS a décidé d'affecter ces recettes supplémentaires à une amélioration du réseau.

Les principaux changements sur le réseau Bus en Seine

A compter de septembre 2008:

- L'ensemble des bus circulent jusqu'à 22 heures en semaine.
- La ligne 3 (qui relie les gares de Houilles - Carrières sur Seine et du Vésinet - Le Pecq) est renforcée aux heures de pointe.
- La ligne 19 (celle qui relie les gares de Houilles / Carrières sur Seine et du Vésinet / Le Pecq via Montesson) fonctionne désormais le samedi, avec un bus toutes les 30 minutes.
- Le collège des Amandiers à Carrières sur Seine est desservi l'après midi en période scolaire (ligne 10).

Devenez témoin de ligne

Conditions: emprunter régulièrement une des lignes de bus de la Boucle.

Rôle: observer le fonctionnement de la ligne et transmettre ses constatations au CADEB qui centralisera et répercutera auprès des transporteurs.

Objectif: contribuer à un processus d'amélioration de la qualité, en mettant le doigt sur des dysfonctionnements, en proposant des solutions, en constatant les progrès accomplis, en restant vigilants sur le maintien du niveau de qualité atteint.

Pour tout renseignement:

Gérard Moulin
Courriel : jgmoulin@wanadoo.fr
Tél : 01 39 68 86 11

Alex Ballot
Tél : 01 39 14 52 94

Inscriptions possibles par mail auprès du CADEB : cadeb78@wanadoo.fr

Les deux réseaux de bus dans la Boucle sont gérés par Veolia Transport

Au Sud: Bus en Seine

(dessert les 7 communes de la Boucle)

Plus de **4,375** millions de voyageurs transportés chaque année

16 communes desservies

16 lignes régulières

260 points d'arrêts

Plus de **1,685** millions de km effectués chaque année

88 véhicules **105** conducteurs

Site Internet: www.veolia-transport-idf.com/
rubrique : accès par réseau : Bus en Seine



Au Nord: TVO Rbus

(dessert Sartrouville, Houilles et Carrières sur Seine)

Plus de **10** millions de voyageurs transportés chaque année

10 communes desservies

17 lignes régulières

218 points d'arrêts

2 millions de km effectués chaque année

86 véhicules **164** conducteurs

Site Internet: www.veolia-transport-idf.com/
rubrique : accès par réseau : TVO

Veille environnementale

Il est bien difficile de suivre l'actualité de l'environnement, tant les informations sont nombreuses. Pour le CADEB, Marc Aubrée, président de Mieux Vivre à Montgolfier, effectue une sélection. Il en fait profiter les membres du CADEB. Voici, à titre d'exemple, deux informations récentes.

Le gouvernement veut développer les énergies renouvelables.

L'énergie solaire est au cœur du plan de développement des énergies renouvelables présenté le 17 novembre par Jean-Louis Borloo. Il prévoit la construction d'au moins une centrale photovoltaïque par région d'ici 2011. La disposition fait partie des 50 mesures du plan national pour le développement des ENR. L'objectif affiché du gouvernement est que les énergies renouvelables représentent 23% de la consommation finale d'ici 2020, soit plus qu'un doublement par rapport à 2005 (10,3%, grâce essentiellement aux barrages hydro-électriques). Pour France nature environnement (FNE), «la préférence très nette pour le développement du solaire photovoltaïque (...) ne [doit] pas opposer les énergies renouvelables entre elles». FNE propose que le dossier de l'efficacité et de la diversité énergétique soit traité par une conférence similaire à celle des parties prenantes du Grenelle, à l'échelle locale.

Pour en savoir plus:
Le plan gouvernemental est téléchargeable sur le site du CADEB en rubrique documents.

Les lampes basse consommation vont remplacer les ampoules classiques

D'ici 2012, ces ampoules très énergivores vont disparaître des étals. Le remplacement des ampoules à incandescence par des lampes basses consommations permettrait à la France d'économiser 8 TWh de consommation d'électricité, soit l'équivalent de deux fois la consommation annuelle d'électricité des habitants de Paris. Rappelons que les lampes fluorescentes compactes contiennent de faibles quantités de mercures et qu'il est indispensable de ramener les produits usagés dans un point de collecte pour leur recyclage, autant que possible avec le tube intègre. Les lampes basses conso sont à 93% recyclables quand les ampoules à filament partent intégralement à la poubelle, selon Chantal Jouanno, présidente de l'ADEME. De plus, malgré leur surcoût à l'achat de 5 à 8 fois plus élevé, elles consomment 4 à 5 fois moins d'énergie que les lampes classiques et durent 6 à 10 fois plus longtemps.

Pour en savoir plus:
En novembre 2008, FNE a publié un dossier à ce sujet. Il est téléchargeable sur le site du CADEB.

Le Round Up n'est pas biodégradable

Dans un jugement du 30 octobre 2008, les magistrats de la cour d'appel de Lyon ont reconnu la société Monsanto coupable d'avoir menti aux consommateurs en prétendant que le roundup était « biodégradable » et « respectait l'environnement ».

Selon les magistrats, le mensonge publicitaire résulte pour les emballages d'une « présentation qui élude le danger potentiel du produit par l'utilisation de mots rassurants et induit le consommateur en erreur en diminuant le souci de précaution et de prévention qui devraient normalement l'inciter à une consommation prudente ».

Sur l'utilisation du terme « biodégradable », le caractère trompeur est également assuré car « il est établi que le roundup est constitué de glyphosate et d'un tensio actif et qu'il se dégrade plus lentement que le glyphosate seul. De surcroît, un sous produit de dégradation du glyphosate, l'AMPA, se dégrade lui-même plus lentement ».

Au delà de cette condamnation symbolique, FNE insiste sur les deux mesures urgentes à mettre en œuvre : limiter la vente des pesticides destinés aux jardiniers amateurs aux seuls magasins spécialisés offrant un conseil aux consommateurs, et interdire leur publicité. « L'engagement du Grenelle de réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici 2015 ne sera tenu que si le consommateur est dissuadé d'employer ces poisons et encouragé à désherber autrement ».

Réduisons nos déchets, ça déborde



Fin novembre 2008, dans le cadre de la semaine nationale pour la réduction des déchets, le CADEB et Recycl'Action ont tenu un stand dans le magasin Carrefour de Montesson. Cette action s'inscrivait dans le cadre d'un partenariat entre France Nature Environnement (FNE), l'Agence pour la Maîtrise de l'énergie et les magasins Carrefour. Les clients étaient invités à acheter « malin », petit geste que chacun peut faire au quotidien pour agir concrètement en faveur de l'environnement.

Ci-contre, sur le stand, Cathy Tizzoni, présidente de Recycl'Action et Alex Balot, vice-président du CADEB.

Actualité de l'environnement

Barrage de Chatou.: 5 ans de travaux pour le reconstruire

Après avoir reçu toutes les autorisations nécessaires, les travaux de reconstruction du barrage vont pouvoir commencer. Ils s'échelonnent de 2009 à 2013. Le projet consiste à construire, légèrement en amont de l'ouvrage existant, un barrage mobile à clapets manœuvrés par deux vérins hydrauliques. Ce dispositif permet de libérer le passage hydraulique maximum en cas de crue et autorise la navigation en période de hautes eaux dans deux des trois passes de l'ouvrage. Afin de rétablir la continuité piscicole sur la Seine, une passe à poissons sera créée rive gauche. Les travaux se termineront par le démolition de l'ouvrage existant et les aménagements paysagers.

Montesson: vers une gestion durable des espaces verts.

Cette gestion dite « différenciée » fait évoluer le modèle horticole standard en intégrant un souci écologique à la conception et à la gestion des espaces verts. Elle crée de nouveaux types d'espaces où sont utilisées des plantes pérennes types vivaces, graminées. Elle permet de limiter l'entretien et les traitements phytosanitaires, favorise le développement d'une diversité faunistique et floristique. A découvrir courant 2009.

Christian Blanc « utilise » la tangentielle Nord

Le secrétaire d'État chargé du Développement de la région capitale projette un métro de moyenne couronne. Sans grande surprise, la tangentielle nord en fait partie pour contourner Paris par le Nord. Ailleurs, c'est plus compliqué. La Tangentielle Ouest est ignorée, au profit d'une liaison La Défense—Versailles se prolongeant vers le Plateau de Saclay, qui deviendrait un pôle scientifique et technologique de niveau mondial. Au delà, le projet de métro se dirige vers Orly, puis Créteil, avant de rejoindre Noisy le Grand, puis Noisy le Sec, terminus de la Tangentielle Nord. La Boucle serait ainsi bouclée. Mais, au sud de Paris, il ne s'agit que d'un projet, qui reste à confirmer, et à financer!

Le câble souterrain de 225 kV se déroule normalement

Les travaux avancent comme prévu. Plus de la moitié du câble est déjà déroulé, entre Nanterre (Hauts de Seine) et Nourottes (Yvelines). Cette liaison de 225 000 volts qui traverse la Boucle de Montesson devrait être mise en service en octobre 2008. Elle a pour objectif d'améliorer l'alimentation électrique du Nord-Ouest parisien.

Bezons perd son toboggan

Le toboggan du pont de Bezons a été démonté et le carrefour où il était implanté est en cours de réaménagement. Ces travaux préparent l'arrivée du tramway à Bezons, en 2011. Cette ligne dite T2 permettra de rejoindre La Défense et au-delà de continuer jusqu'à Issy-les-Moulineaux et bientôt la Porte de Versailles en correspondance avec le métro parisien.

Saint Martin, d'un millénaire à l'autre

Les festivités se préparent pour fêter le millénaire de l'Église Saint-Martin, à Sartrouville. Le CADEB propose de se projeter dans le millénaire suivant, avec l'interrogation suivante: où en sera la planète dans mille ans. Ce questionnement pourrait se concrétiser par la projection d'un film sur l'environnement, suivie d'un débat. La date reste à fixer.

Un projet de liaison cyclable à Sartrouville

Le projet consiste à relier la ville de Maisons-Laffitte au lycée privé de Sartrouville qui ouvrira ses portes à la rentrée prochaine. Le parcours prévu emprunterait les quais de Seine. Le CADEB et Réseau Vélo 78 ont demandé à être consultés sur le projet.

Un calendrier pour la digue de Sartrouville

- 2009: études complémentaires menées par le SMSO, syndicat départemental en charge du projet.
- 2010: enquête publique en application de la loi sur l'eau.
- 2010-2013: travaux de consolidation et aménagements paysagers.

Non à la F1 aux Mureaux

Le patron mondial de la F1, Bernie Ecclestone, ne veut plus du circuit nivernais de Magny-Cours, « isolé et difficile d'accès ». En conséquence, la Fédération Française du sport automobile (FFSA) cherche un candidat pour accueillir l'épreuve à partir de 2010. Le site versaillais de Satory a été envisagé mais refusé par le nouveau maire de Versailles. Disneyland Paris s'est retiré de la course. Il reste désormais deux projets en lice: celui de Sarcelles, financé sur fonds privés, et celui de Flins-Les Mureaux, porté par le Conseil Général des Yvelines et soutenu par François Fillon et Alain Prost.

L'opposition se développe

Parmi les opposants au projet, citons: les Verts des Yvelines, CAP 21, plusieurs communes proches (Mézy, ...), la profession agricole, les associations d'environnement locales soutenues par Ile de France Environnement.

Leurs arguments:

- Le site est partiellement en zone inondable, donc (en principe) inconstructible.
- Le terrain se situe sur une zone de captages dédiés à l'alimentation en eau potable des populations environnantes.
- Le coût: 122 millions d'euros apportés par le Département des Yvelines. D'autant que l'intérêt économique d'un tel projet n'est pas avéré.
- La « concurrence » avec un autre projet: faire du site le plus grand domaine d'agriculture biologique d'Ile-de-France, (140 hectares). Même si le Département promet la conservation de certaines des surfaces agricoles, la cohabitation du maraîchage bio avec une piste de F1 apparaît difficile.
- La viabilité économique de la F1: déjà Honda s'est retirée totalement de ce sport.
- La contradiction avec le Grenelle de l'environnement, qui prône la sobriété énergétique!....

Sur son site Internet, le CADEB vous tiendra informés de l'évolution du dossier.

Jardinage

La protection de l'environnement pour un développement durable est maintenant l'affaire de tous et en particulier des jardiniers. Dans nos jardins familiaux, par notre action individuelle et collective et en liaison avec les autres acteurs oeuvrant en ce sens, nous nous engageons à mettre en œuvre les pratiques suivantes favorisant durablement la protection de la nature et préservant la santé des hommes.

Favoriser les prédateurs naturels alliés des jardiniers.

- Planter des haies ou poser des nichoirs pour favoriser la reproduction des oiseaux.
- Encourager le fleurissement des parcelles, surtout par des plantes riches en pollen à miel.
- Aménager si possible une petite mare alimentée par les eaux pluviales, lieu de reproduction des batraciens et abreuvoir pour les oiseaux.
- Maintenir ou aménager sur chaque parcelle et sur les espaces collectifs de petits espaces « sauvages », lieux de reproduction et d'hivernage des prédateurs. *(extrait de la charte de l'environnement des jardins familiaux)*

Pourquoi des espaces sauvages ?

Préserver des espaces sauvages pour les insectes et la faune est utile au jardin car la biodiversité » est gage de bonne santé au jardin, même au potager ! Les insectes dits auxiliaires (coccinelles, syrphes, chrysopes, perce-oreilles, punaises, carabes, ...) agissent comme de véritables prédateurs pour toutes les bestioles qui nous dérangent au jardin (puçerons, cochenilles, etc)

*Martine Rol, Présidente
Natur'ville à Sartrouville*



Syrphe



chrysope



Carabe doré

Courrier des lecteurs

Des vœux pour les cantines scolaires de Montesson

En tant que citoyen, parent, et habitant de Montesson je suis interpellée par ce que les enfants mangent à la cantine, et souhaiterais partager ces interrogations et mes vœux avec vous :

1. Laitages (fromage et yaourts) : peut-on réduire leur apparition (systématique!) dans les menus ? (nocivité du lait de vache?).
2. Aliments industriels (transformés, colorés, émulsifiés, conservés, sur-salés, sur-sucrés...) : comment réduire leur part dans l'alimentation scolaire?

3. En allant un cran plus loin, à quand le bio dans les cantines scolaires de Montesson ? d'autres communes le font, notamment à Paris avec un % croissant de bio dans les cantines - pas forcément (beaucoup) plus cher, sauf à considérer la viande comme un incontournable. On peut aussi procéder graduellement, en commençant par les aliments les plus abordables comme le pain, le riz, les pâtes, les oeufs,...

C'est aussi l'occasion de repenser les choses plus localement avec des filières d'approvisionnement locales. Cette mise en œuvre demande de la détermination et de l'inventivité de la part de la commune, mais ce serait un beau et vrai projet de développement durable pour Montesson, en faveur de tous.

Anne-Emmanuelle Maire—Montesson

Quartier du Val à Sartrouville

J'ai lu avec intérêt votre dernier envoi qui une fois encore traite plus particulièrement de l'eau.

A ce sujet nous avons pu constater tous les travaux effectués sur la ville de Houilles pour le remplacement des canalisations en plomb. Comment savoir si notre secteur est desservi par le même type de canalisation et à quel moment ces canalisations seront remplacées? Une question qui nous touche plus particulièrement: nous avons constaté à notre retour de congés d'été que l'un de nos cerisiers étaient complètement effeuillé alors que l'autre les feuilles étaient encore bien vertes, surprenant !

Nous constatons également quelque fois au passage d'un avion quelques gouttes de ?... Rue Richepanse à Sartrouville, et tout le quartier du plateau certainement nous comptons de plus en plus d'avions dont un certain nombre volent assez bas: dans ce cas, en plus, le bruit est très amplifié.

Merci par avance de votre réponse que je ne manquerai pas de communiquer à mon voisinage.

Martine Aviceau— Sartrouville

LE CADEB ET LES ASSOCIATIONS MEMBRES



« Seul, on va
plus vite
Ensemble, on va
plus loin »

CADEB

Association loi 1901
agrée pour la protection
de l'environnement sous
le numéro 04-033 DUEL
Siège social : 130 av. du
Général de Gaulle -
78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21

Courriel : ca-
deb78@wanadoo.fr

Site Internet:
www.cadeb.org/

SIRET: 484 499 009 000

Composition du Bureau

Présidente :
Paulette Menguy
Vice Président :
Alex Ballot
Vice Président
Jacques Firmin
Secrétaire Général:
Jean-Claude Parisot
Secrétaire :
Gérard Moulin
Trésorier:
Patrick Bayeux
Membre
Jean-Pierre Genestier

Aménagement et Environnement de la Boucle (AEB)

Yves Rambaud contact@aeb-parcimperial.fr
Site Internet: www.aeb-parcimperial.fr

Tél: 01 39 76 99 25.

Carrières Autrement

Alex Ballot

Tél : 01 39 14 52 94

Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville

Patrick Bayeux bayeuxprues@wanadoo.fr

Tél : 01 39 57 82 63

Comité de quartier des Richebourgs à Sartrouville

Mario Ostoréro jean-louis.verdure@wanadoo.fr

Tél 01 39 14 88 11

Forme 21 (sensibilisation et communication sur le développement durable)

Jean-Yves Rebeyrotte forme21@club-internet.fr

Tél:01 53 73 74 18
01 30 53 37 66

La Boucle Verte

Francis Bonnemason contact@laboucleverte.org
Site Internet : www.laboucleverte.org

Tél : 01 39 68 28 35

Les Dix Arpents à Sartrouville

Nathalie Moneyron xarpents@gmail.com

Tél : 01 39 13 44 83

Mieux Vivre à Montgolfier

Marc Aubrée assomvm@neuf.fr

Tél : 01 39 14 29 00

Natur'Ville à Sartrouville (promotion et gestion des jardins familiaux)

Martine Rol marcelle.rol@club-internet.fr

Tél : 01 74 08 74 88

Quartier de la Vaudoire Debussy à Sartrouville

Sandrine Féron associationvaudoire@gmail.com

Tél : 01 30 86 92 92

Recycl'Action (une alternative positive pour la réduction des déchets.)

Cathy Tizzoni ktix.tizia@wanadoo.fr

Site Internet: <http://recycl-action.over-blog.com/>

Tél: 06 60 38 43 82

Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville

Jean-Claude Parisot arqm@wanadoo.fr

Site Internet: www.arqm.asso.fr/

Tél : 01 39 15 32 21

Seine Vivante

Jean-Pierre Genestier seine.vivante@yahoo.fr

Tél : 01 30 15 06 70

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet

Jean-Paul Debeaupuis sidslevesinet@noos.fr

Tél: 01 30 71 29 59

Voisins-Voisines à Houilles

Gérard Moulin jgmoulin@wanadoo.fr

Tél : 01 39 68 86 11

LES TROIS COLLECTIFS DE LA BOUCLE DE MONTESSON

CADEB

Collectif d'Associations pour la défense de l'environnement dans la Boucle de Montesson

130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE

Présidente : Paulette Menguy

Tél 01 39 57 65 28

Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

Seine Vivante: Collectif d'associations et de citoyens qui veulent redonner à la Seine et à ses berges leur caractère naturel

14, rue Charles Bémont 78290 – CROISSY SUR SEINE

Président : Jean-Pierre Genestier

Tél : 01 30 15 06 70

Courriel : seine.vivante@yahoo.fr

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.

47, chemin du Tour des Bois 78110 - LE VESINET

Président: Lionel Carrara

Site: www.reseauvelo78.org

Courriel : reseau.velo.78@club-internet.fr